

Maintien de la paix

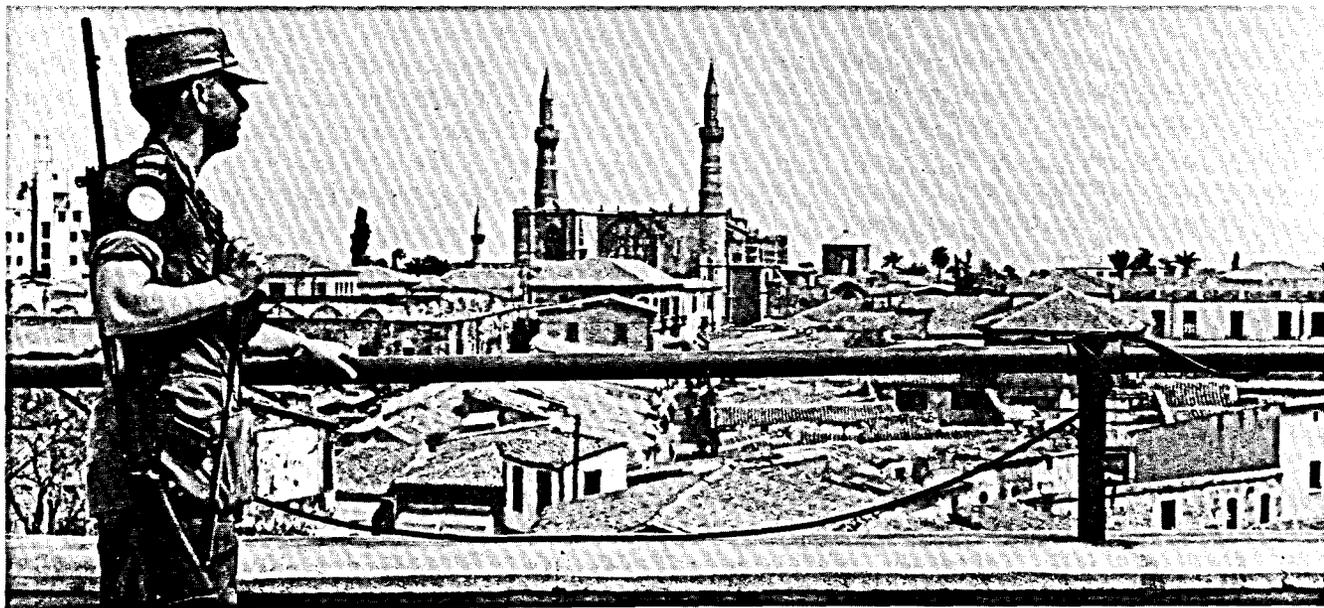
En dépit des déceptions causées par diverses opérations antérieures, le Canada a continué d'appuyer en 1972 le concept du maintien de la paix et a cherché à mettre son expérience à profit pour l'élaboration de principes directeurs qui assureraient à ce genre d'opérations toute leur efficacité. Il fut décidé en principe que le Canada étudierait sérieusement les invitations à participer aux entreprises de maintien de la paix lorsque celles-ci semblaient devoir réussir et qu'elles nous offraient l'occasion de jouer un rôle utile.

En 1972, des groupes de militaires canadiens se trouvaient en service auprès de l'Organisme des Nations Unies chargé de surveiller la trêve au Moyen-Orient (ONUST), du groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) au Cachemire, et de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP). L'apport principal du Canada au maintien de la paix par les Nations Unies est toujours le stationnement à Chypre d'un contingent de

580 hommes. En décembre, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force jusqu'en 1973, et le Canada a accepté de maintenir son contingent au cours de cette période. La présence des Nations Unies à Chypre est jugée nécessaire comme élément de stabilité, pendant que se poursuit la pénible recherche d'un règlement politique.

Aide à la formation

Institué en réponse aux demandes qui émanaient de pays en voie de développement, le modeste programme canadien d'aide à la formation militaire s'est poursuivi en 1972. Les effectifs militaires du Canada, limités quant au nombre mais de haute compétence, sont aptes à fournir le genre d'aide requis par certaines nations en voie de développement qui n'ont ni la main-d'œuvre qualifiée ni les installations nécessaires à l'exécution de leurs propres programmes dans divers domaines de l'instruction militaire.



Un troupier des Forces canadiennes monte la garde sur la ligne de démarcation (ligne verte) à Nicosie, Chypre.